



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 14 MARS 2013

Unité Territoriale de l'Hérault
58 avenue Marie de Montpellier
34000 – MONTPELLIER

Le Directeur régional,

à

Affaire suivie par Agnès SANSONETTI-MATEU
agnes.sansonetti@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 63 56 – Fax : 04 34 46 63 64
PD/NL 107
N/ réf. : UT34/H1/AS/cb/2013/067

Monsieur le Préfet de l'Hérault
et de la Région Languedoc-Roussillon
Direction des Relations avec les Collectivités
Locales – Bureau de l'Environnement
34062 MONTPELLIER Cedex 2

INFORMATION RELATIVE À L'ABSENCE D'OBSERVATION DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

**Dossier de demande d'exploiter un centre d'hébergement de serveurs informatiques par
la société IBM à Grabels**

Vous m'avez saisi pour avis de l'autorité environnementale, sur le dossier de demande d'exploiter un centre d'hébergement de serveurs informatiques par la société IBM à Grabels.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la saisine de l'autorité environnementale, correspondant au rapport de recevabilité en date du **14 janvier 2013**.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER